

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX**  
(Côtes d'Armor)

**ARRETE MUNICIPAL n°20/PSH118**

**Portant sur la modification de la circulation et du stationnement au carrefour rue de la Victoire/rue st Anne et au carrefour rue Georges Clémenceau / rue st Anne à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 04 Mai 2020 jusqu'au jeudi 07 Mai 2020 inclus, à l'occasion des travaux de reprise de pavés sur réfection de tranchées.**

Nous, Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU Le Code de la Route,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La demande de l'entreprise EUROVIA

**Considérant que par mesure de sécurité, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits au carrefour rue de la Victoire/rue st Anne et au carrefour rue Georges Clémenceau / rue st Anne à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 04 Mai 2020 jusqu'au jeudi 07 Mai 2020 inclus, à l'occasion des travaux de reprise de pavés sur réfection de tranchées.**

**ARRETONS**

- ARTICLE 1** : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits au carrefour rue de la Victoire/rue st Anne à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 04 Mai 2020 jusqu'au mardi 05 Mai 2020 inclus, à l'occasion des travaux de reprise de pavés sur réfection de tranchées.
- ARTICLE 2** : Une déviation des BUS et des PL sera instaurée par la rue du Moulin st Michel, rue du Martouret, rue Georges Clémenceau à compter du lundi 04 Mai 2020 jusqu'au mardi 05 Mai 2020 inclus et sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux.
- ARTICLE 3** : Une déviation des VL sera instaurée par la rue du Commerce, rue Georges Clémenceau à compter du lundi 04 Mai 2020 jusqu'au mardi 05 Mai 2020 inclus et sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux.
- ARTICLE 4** : L'arrêt BUS des TENNIS situé rue du commandant Le Conniat sera supprimé le lundi 04 mai et mardi 05 mai 2020 inclus.
- ARTICLE 5** : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits au carrefour rue Georges Clémenceau/rue st Anne à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mercredi 06 Mai 2020 jusqu'au jeudi 07 Mai 2020 inclus, à l'occasion des travaux de reprise de pavés sur réfection de tranchées.
- ARTICLE 6** : Une déviation des PL sera instaurée par la rue du Docteur Legendre, rue des Carlagots, rue Duguesclin, rue Ambroise Paré, avenue Paul de Foucaud, à compter du mercredi 06 Mai 2020 jusqu'au jeudi 07 Mai 2020 inclus et sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux..
- ARTICLE 7** : Une déviation des VL sera instaurée par la rue des Cerisiers, rue des Banches à compter du mercredi 06 Mai 2020 jusqu'au jeudi 07 Mai 2020 inclus et sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux.

**ARTICLE 8** : Une signalisation réglementaire et les déviations seront mis en place par l'entreprise effectuant les travaux. Facilité d'accès sera donnée aux riverains et aux commerces.

**ARTICLE 9** : Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.

**ARTICLE 10** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**ARTICLE 11** : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 29 avril 2020.



Le maire,  
Thierry SIMELIERE